



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 7 FEVRIER 2020

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 13 janvier 2020,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, M. Alain LETELLIER

Membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

En présence également des 3 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
M. Jean-Luc BOURGEOIS	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
M. Jean-Luc SAUVE	suppléant de	M. Bruno MARCHETTI

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE

Etaient excusés :

M. Frédéric GAMBLIN, M. Alexis MANCEL, M. Jean CAUWEL, M. Didier RUMEAU, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, Mme Martine BORGEO, M. Eric de VALROGER, Mme Anne FUMERY.

Délibérant conformément aux articles 8.1.2.2. et 10 des statuts du syndicat mixte ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 02/07-03 relatif à l'approbation de la convention relative aux moyens logistiques mis à disposition par le département de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 17 FEV. 2020



CONSIDERANT que le soutien logistique apporté depuis 2010 par les services du département reste nécessaire au fonctionnement du SMABT,

CONSIDERANT que la précédente convention de services est arrivée échéance et qu'un renouvellement des prestations effectivement assurées par les services du Département est nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

-
- APPROUVE les termes de la convention relative aux moyens logistiques mis à disposition par le département de l'Oise,
 - AUTORISE la Présidente à signer ladite convention ci-annexée pour une durée d'un an reconductible par voie expresse sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2023.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 17 FEV. 2020

